



Comment je peux me défendre?

Par **Aikdu07**, le **06/02/2011 à 18:01**

Bonjour,

Il y a 2 ans suite à une dispute devant notre établissement scolaire un des élèves a été légèrement blessé. J'ai été convoqué à la police où j'ai expliqué le déroulement des faits. J'ai déclaré que j'avais été verbalement agressé et je regrettais pour mes actes. Pour l'information je n'ai pas de casier judiciaire, j'avais un comportement exemplaire et j'ai obtenu mes diplômes avec mention AB.

Aujourd'hui je suis marié et je travaille.

Ma question est: qu'est-ce que je peux avoir comme peine, est-ce que après j'aurai le casier judiciaire, comment je peux me défendre? Dans ce cas -là je dois prendre un avocat? je Vous remercie en avance

Par **Marion2**, le **06/02/2011 à 18:18**

Soyez un peu plus explicite...

Qu'avez-vous fait exactement ? vous avez frappé un élève ?

Par **Aikdu07**, le **06/02/2011 à 19:32**

Oui, j'ai frappé un élève car il a dénoncé les choses fausses aux enseignants comme quoi je les avais insulté ; après quoi j'ai demandé des explications à lui, il m'a insulté très violemment, il m'a adressé les propos discriminatoires et racistes suite à quoi je l'ai frappé.

Par **ALEX**, le **07/02/2011** à **18:57**

J AI UN STIC AVEC 20 CONDANATION J EU UN REFUS DE MA CARTE PRO COMMENT FAIRE POUR EFFACER UN STIC LE PLUS RAPIDE POSSIBLE CAR ON MA PROPOSER DU TRAVAIL

Par **chris_idv**, le **07/02/2011** à **19:53**

Bonjour,

Si STIC est bien l'acronyme pour Système de Traitement des Infractions Constatées et que vous avez 20 condamnations (pas de simples mises en cause mais des infractions ayant donné lieu à des condamnation) vous n'avez pratiquement aucune chance d'obtenir une carte professionnel si la profession en relation directe ou indirecte avec la nature de ces infractions.

Cordialement,